

KIBUNGO



3257

Bon de Dépense

Pour achats aux indigènes de vivres pour hospitalisés  
le 3/10/55 de 3.240 Kgrs de Haricots à 6 frs le Kgr, soit  
19.440 francs.

Pour approbation et imputation à l'article 46/03 du BO 55  
et inscription à la fiche mod. I ter.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits,  
Docteur,

J. BASTENIER.

Vérifié,

Le Comptable Territorial,

J. HOEYBARGHS.

  
pour réception

Vu payer : JIMBIRI, N.

HABIMANA, J. B.